Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 11 mai 2017

Ensemble formé par la vallée et le lac du Salagou, le cirque de Mourèze et leurs abords. Opération Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.

Rapport CGEDD n°0109333-01
établi par

Jean-Marc Boyer
Inspecteur général de l'administration du développement durable

mai 2017

CGEDD
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.Le village de Mourèze en 1902 - In «Cévennes (Gard - Hérault), À la France : sites et monuments », (source gallica.bnf.fr / Ville de Paris / Bibliothèque du Tourisme et des Voyages).

1. La vallée du Salagou avant et après la création du barrage (document syndicat mixte de gestion du Salagou).

L'ensemble formé par la vallée et le lac du Salagou, le cirque de Mourèze et leurs abords a été classé par décret du 21 août 2003 sur les critères scientifique et pittoresque. Sa surface est de 9 833 ha.

Comme l'avaient noté l'inspecteur des sites, Marc Esteben et l'inspecteur général Michel Brodovitch dans leur rapport devant la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 10 avril 2002, ces paysages se sont trouvés profondément bouleversés par la création du lac de barrage sur le Salagou en 1971 [1] et leur intérêt s'en est trouvé renforcé.

En effet, à l'aube du vingtième siècle, seuls le village de Mourèze et ses rochers trouvaient grâce aux yeux des voyageurs et des géographes.
Ainsi, Onésime Reclus [2] après avoir rappelé que Clermont-l'Hérault fut sous domination arabe pendant deux siècles, jusqu'en 859, décrit-il ainsi ces lieux [3] : « …*Mourèze serait inconnu des touristes, si quelques géologues n'avaient appelé l'attention du public sur ce coin singulier qui ressemble, par certains côtés, au bois de Païolive ou à Montpellier-le-Vieux. On n'aperçoit Mourèze que lorsqu'on y arrive, et, pour y arriver, la route n'est pas des plus faciles, encore qu'elle ait été récemment améliorée. On quitte Clermont par le chemin de Villeneuvette, dont on laisse à droite la manufacture de draps. La route s'élève constamment par une pente assez bien ménagée au milieu des bois. À 11 kilomètres de Clermont, on quitte la grande route pour prendre un chemin de traverse qui bientôt laisse apercevoir Mourèze, et descend rapidement vers le village. Mourèze se compose de quelques maisons bizarrement accotées à un rocher grisâtre qui supporte les ruines du château. Mais ce pauvre village, pour pittoresque qu'il soit, n'aurait jamais attiré l'attention des voyageurs sans les magnifiques rochers qui l'entourent. Près du village, en effet, un cirque de moins d'un kilomètre de diamètre, entouré par le pic de Bissons au sud, la montagne Saint-Jean-d'Aureilhan au nord, celle de Sainte-Scholastique à l'ouest, et à l'est par des croupes montagneuses qui toutes dépassent 400 mètres, est peuplé de roches dolomitiques bizarres, affectant les formes les plus étranges et les plus fantastiques. Ici ce sont des châteaux en ruines, là des aiguilles s'élançant en groupe vers le ciel, plus loin des obélisques ou des arcades, des couloirs sinueux ou droits. Tout cela taillé dans une pierre grisâtre, qui semble les murs abandonnés d'une grande cité, vide de ses habitants. C'est une des curiosités de la France, et Mourèze peut être comparé à Montpellier-le-Vieux, quoique moins grandiose et moins varié…* »

Par arrêté du 10 octobre 1941, le cirque de Mourèze avait été inscrit au titre des sites et, en 1942, une tentative de classement avait avorté après avoir prospéré jusqu'au Conseil d'État [4].

Le lac du Salagou a été conçu par les services en charge de l'agriculture, pour servir de réservoir d'irrigation des cultures en vue de leur diversification [5] et pour réguler les crues de l'Hérault. Mais, très vite, il s'est avéré que l'usage agricole ne s'est pas développé et, qu'en revanche, les activités de loisirs et de tourisme en bord de lac se sont installées (plus de 400 000 visiteurs par an aujourd'hui).
Par ailleurs, si le lac est venu perturber profondément la vie des habitants en coupant des communes, éloignant des familles, supprimant des exploitations agricoles et des habitations, paradoxalement, son usage pour des activités de loisirs, puis le classement au titre des sites sont venus ''recoudre'' ces blessures en donnant un objectif commun aux communes concernées.
C'est cette évolution positive qui a conduit à la mise en œuvre, par les collectivités territoriales, de l'opération Grand Site (OGS) que nous examinons aujourd'hui.

Il faut enfin noter que, lors du classement du lac de Salagou, le cirque de Mourèze avait été inclus car, ainsi que l'indiquait l'inspecteur des sites Marc Esteben dans son rapport, « *… adossé à la vallée au sud,* ***sans lien visuel direct avec [la vallée du Salagou],*** *il complète néanmoins l'éventail géologique particulièrement riche du secteur, en offrant les silhouettes ruiniformes particulièrement pittoresques de la dolomie. Par ailleurs, le cirque accueille des cortèges floristiques calcifuges dont le plus éminent représentant est le pin de Salzman, ce qui lui confère au-delà de la stricte valeur esthétique, un réel intérêt scientifique…* ».
Ce point est important quand on examinera le périmètre de l'OGS.

---

1. *Le barrage d'une hauteur de 60 mètres a été construit de 1964 à 1968 et a été mis en eau de 1969 à 1971 (source office de tourisme le Clermontais).*

2. *(1837-1916).*

3. *In «Cévennes (Gard - Hérault), À la France : sites et monuments » 1902, (source gallica.bnf.fr / Ville de Paris / Bibliothèque du Tourisme et des Voyages).*

4 *Par note du 18 décembre 1942, le Conseil d'État avait demandé au ministre secrétaire d'État à l'éducation nationale « … les raisons pour lesquelles l'administration n'a pas envisagé, pour la protection éventuelle de ce village, la procédure plus souple de la zone de protection, dont les prescriptions peuvent s'adapter aussi exactement que possible aux intérêts légitimés à sauvegarder… » … sans que l'on connaisse la réponse de ce ministère.*

5. *Dans les années cinquante et soixante, la viticulture de cette région souffrait de surproduction.*

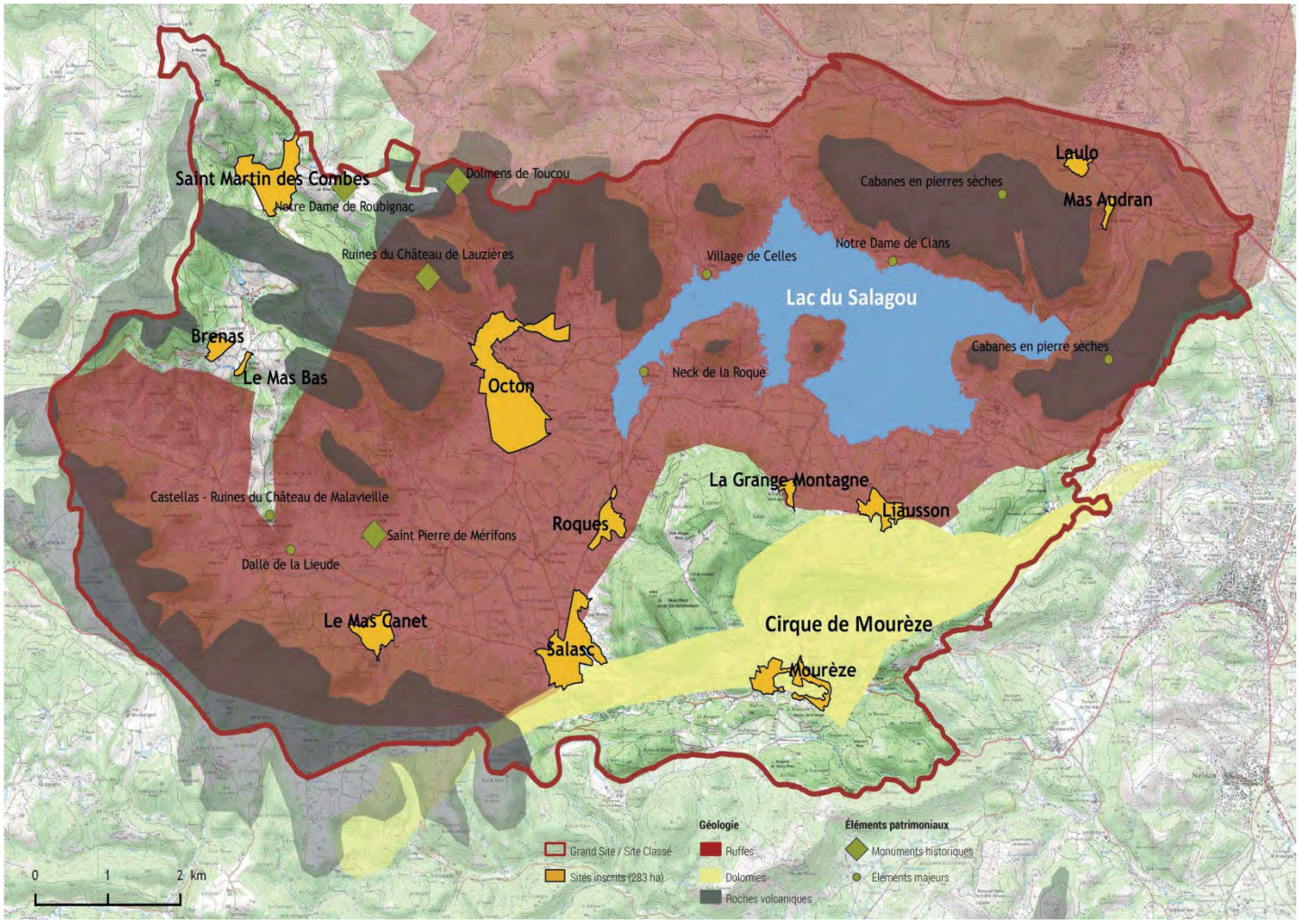

3. Le territoire du site du lac de Salagou et du cirque de Mourèze (document SMGS - décembre 2014).

Je me suis rendu sur place le 19 avril pour une longue et passionnante visite du site. Passionnante car j'ai pu constater la qualité et la variété des paysages, le très fort engagement des élus et des agents du syndicat mixte (cf. annexe 1) ainsi que la qualité des avancées (annexe 2).

La problématique que je propose à votre commission n'est donc pas tant la validation du lancement de l'OGS – déjà approuvé par lettre du 26 mars 2010 et dont vous avez pu constater dans le document qui vous a été remis la qualité des actions déjà conduites – que de voir la délimitation de son périmètre, les points de sa gouvernance à améliorer et enfin les actions qu'il convient de conduire en priorité et qui permettront une grille d'analyse pour l'évaluation de l'attribution du label Grand Site de France. En effet, pour un certain nombre d'actions, notamment les aménagements et travaux, compte tenu des calendriers normaux d'appels d'offre et de réalisation, une évaluation dans cinq ans me semble plus plausible, en tout cas plus confortable.
Je précise, cependant, que les collectivités locales, porteuses de l'OGS, se sont donné comme objectif l'année 2020 pour déposer leur demande de label Grand Site de France.

1. Périmètre de l'OGS et extension du site classé

Le périmètre de l'OGS recouvre aujourd'hui précisément les limites extérieures du site classé soit 10 116 ha [6].
Ce périmètre ne concerne donc pas la totalité des communes [7] et des territoires concernés et, par ailleurs, quatre communes [8] – dont deux [9] sont déjà impliquées dans le dossier – ont demandé, soit l'extension du périmètre de l'OGS, soit celle du site classé du lac de Salagou et du cirque de Mourèze. J'y reviendrai.

Quand on examine les autres Grands Sites de France, on constate que les périmètres des OGS dé-

6. *Dont 9 833 ha pour le site classé et 283 ha correspondant aux villages et hameaux qui sont en site inscrit.*
7. *Il faut noter, en revanche, la compétence du syndicat mixte sur la totalité des territoires des communes.*
8. *Cabrières, Mourèze, Villeneuvette et Le Puech*
9. *Mourèze et Le Puech.*

passent, quelquefois largement [10], le strict périmètre du site classé d'origine.

N'y-a-t-il pas ici une confusion avec l'idée d'un projet de territoire autour d'un site classé et de projet limité à la mise en valeur du seul site classé ?

Une partie des demandes d'extension du périmètre de l'OGS concerne le site classé des pics de Vissou et de Vissounel sur les communes de Cabrières, Mourèze et Péret, toutes les trois étant membres de la communauté de communes du Clermontais. Il est à noter que ce site est limitrophe de celui du lac de Salagou et du cirque de Mourèze, qu'il a été classé en mars 2002 (un an avant) et qu'il est aussi sur la commune de Mourèze.

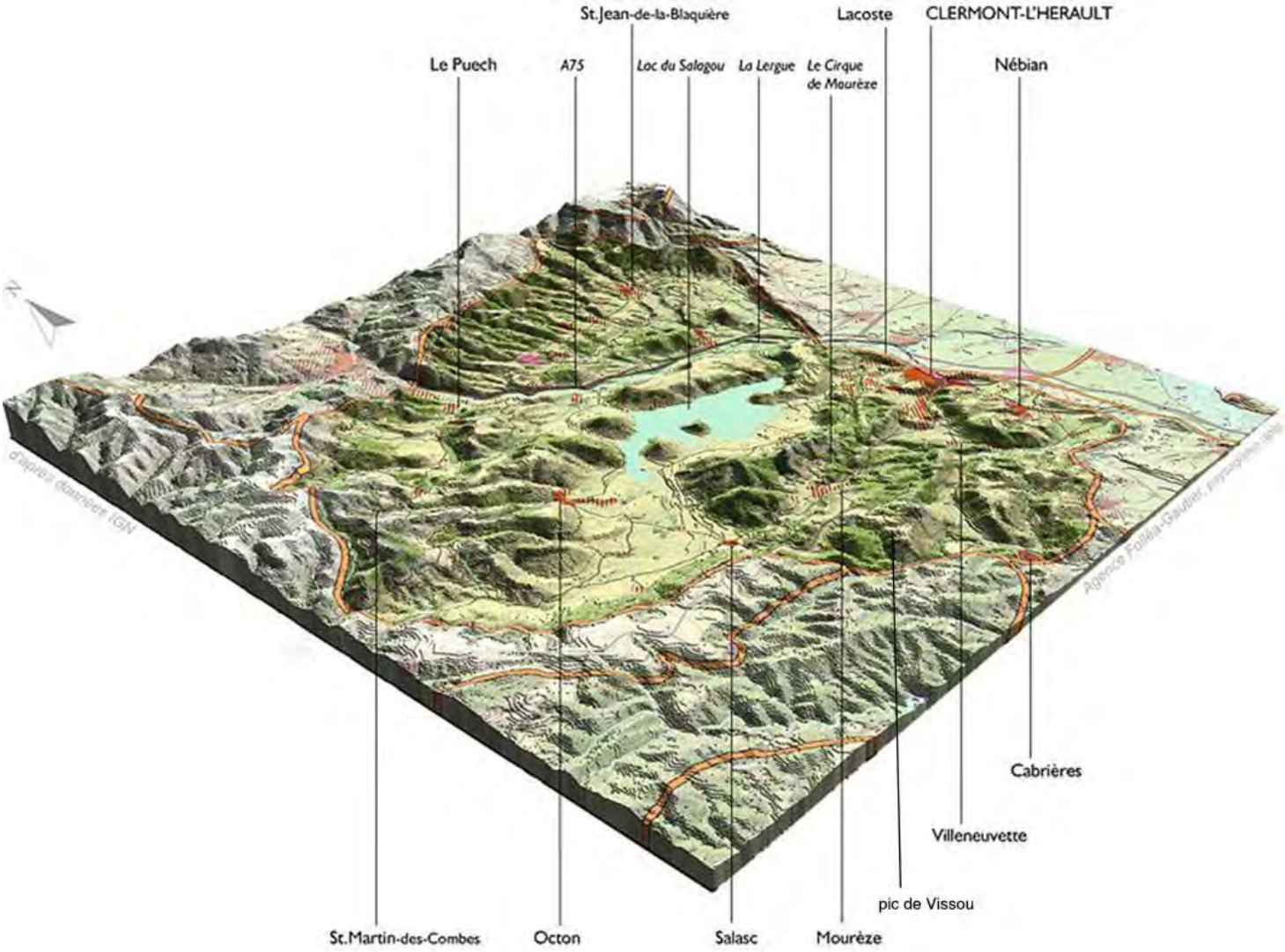

4. Unité paysagère du lac du Salagou (Atlas des paysages DREAL Occitanie - 2003)

Enfin quand on cherche à comprendre la cohérence de ces ensembles paysagers, la lecture de l'atlas des paysages établi (entre 2003 et 2008) par la DREAL est éclairant car il regroupe dans une seule et même entité paysagère le lac du Salagou, le cirque de Mourèze et les pics de Vissou et Vissounel (cf. illustration 4, ci-dessus).

C'est donc avec cet éclairage que l'extension du périmètre de l'OGS au site des pics de Vissou et Vissounel devient naturellement évidente.

Je ne vois donc pas quelles pourraient être les objections à cette extension sachant que :

- les communes de Mourèze et de Cabrières ont exprimé depuis la fin 2013 [11] une demande d'adhésion du site formé par les pics de Vissou et de Vissounel et leurs abords à l'OGS du cirque de Mourèze et du lac du Salagou ;
- le syndicat mixte de gestion du Salagou a approuvé cette demande d'adhésion par délibération du 17 octobre 2014 ;
- ces communes font partie de la communauté de communes du Clermontais sachant que ce

10. *Le Grand Site de France du cirque de Navacelles couvre 46 163 ha alors que le site classé n'en fait que 5 257 ha.*

11. *Délibération du 2 décembre 2013 pour la commune de Cabrières. La commune de Mourèze, déjà dans l'OGS devrait délibérer prochainement pour que soit intégré cette partie de son territoire.*

sont les communautés de communes qui sont membres du syndicat mixte (cf. note 16).

Par ailleurs, la commune de Villeneuvette, également membre de la communauté de communes du Clermontais, installée dans une ancienne manufacture royale de draps, ensemble architectural classique de grande qualité, inscrite en totalité parmi les monuments historiques [12], a également demandé [13] son adhésion à l'OGS. Cette demande a fait l'objet de la même approbation du syndicat mixte de gestion du Salagou du 17 octobre 2014.
Situé à moins de cinq kilomètres de Mourèze, ce site patrimonial exceptionnel est une porte d'entrée vers le cirque de Mourèze et, de là, vers le lac du Salagou ou les pics de Vissou et de Vissounel.

Je suggère à votre commission que puisse être intégrés sans attendre [14] le site des ''pics de Vissou et de Vissounel et leurs abords'' sur les communes de Cabrières et Mourèze ainsi que la commune de Villeneuvette dans le périmètre de l'OGS.

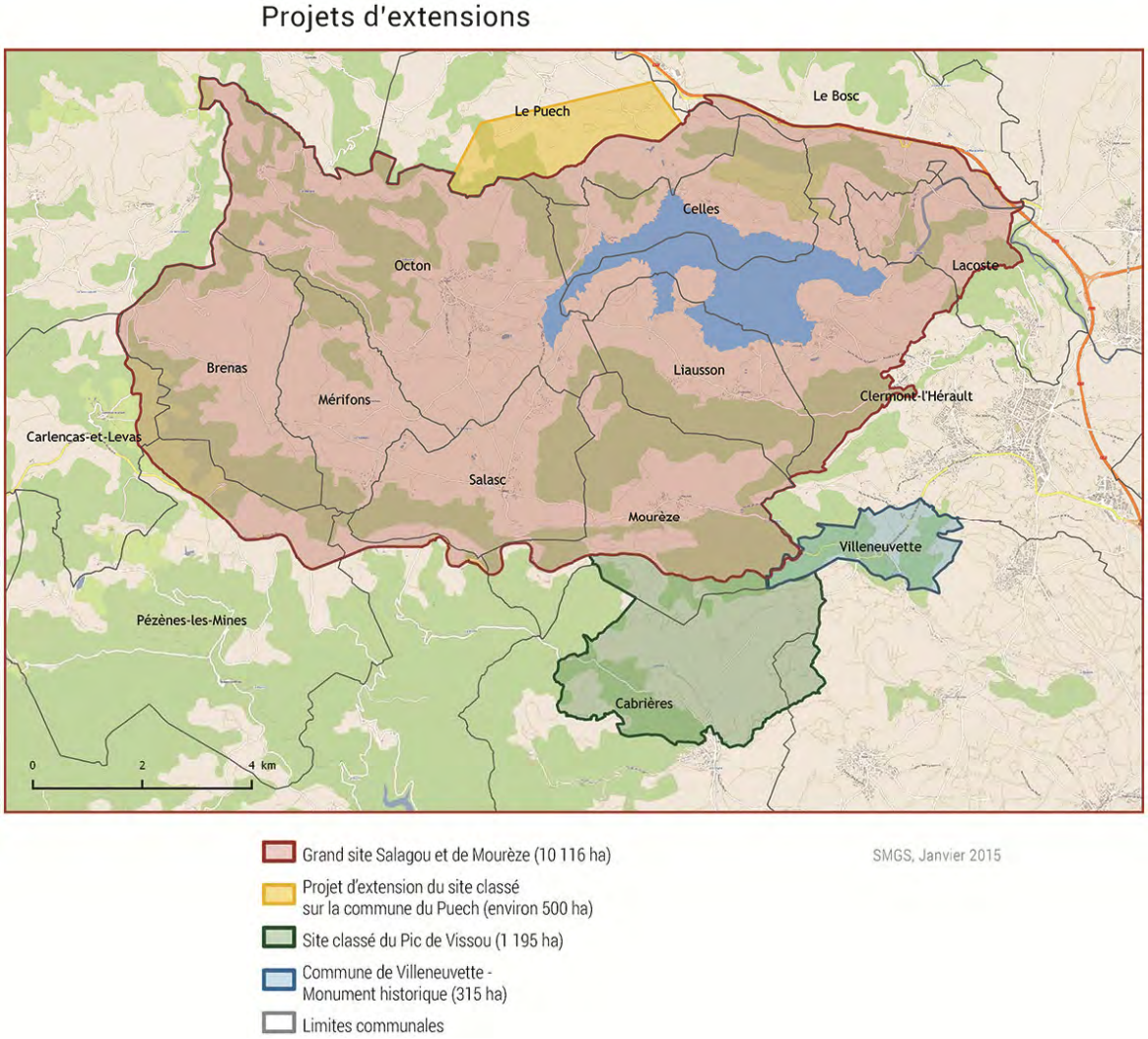

5. Projets d'extensions de l'OGS (document SMGS - décembre 2014).

12. *L'ensemble de l'ancienne cité et son réseau hydraulique situés, d'un seul tenant, à savoir : 1/ le réservoir d'eau à l'ouest de la cité comprenant le « béal des collines », le « béal de la vallée » et le « béal des foulons », le pont-aqueduc dit « de l'Amour », le grand vivier, les fontaines, les canaux et tous les ouvrages qui leur sont liés ; 2/ les façades et toitures (à l'exception des adjonctions et aménagements du 20e siècle) de tous les bâtiments, y compris celles des bâtiments industriels du 19e siècle, et, en totalité, le rez-de-chaussée du grand bâtiment des maisons de maître (depuis la place Louis XIV jusqu'au jardin de Saint-Cloud) avec, également en totalité, la tour de l'horloge avec son escalier sur la Grand-Rue ; 3// tous les sols bâtis et non bâtis, l'ancien grand jardin avec les vestiges de ses bassins, de ses allées, de ses canalisations, les restes de la porte de Lodève (au nord), « l'Enclos » central, le « jardin de Saint-Clous » (au sud-ouest), le jardin public dit « des Rames » (au sud), les allées d'arbres, notamment l'allée de platanes de l'accès à la cité à l'est, l'allée de Lodève et l'allée de mûriers en limite est, les allées de cyprès, notamment celle sur l'allée cavalière en limite ouest, les allées de tilleuls et de micocouliers ; le tout conformément aux quatre plans annexés à l'arrêté (cad. domaine public, non cadastré, pour la voirie (rue de la Calade, rue Colbert, Grand-Rue, place Louis XIV, rue des Fileuses, rue des Tisserands, …), le jardin public et les fontaines ; Mourèze B lieu-dit « La Maniane » 53, 55, 58, 166, 167 169 170 ; C 61 ; Clermont-l'Hérault DE lieu-dit « l'Arboussas » 32 et lieu-dit « Rolland » 33 ; Villeneuvette A, le « béal des collines », lieu-dit « la Bruyère », 1 à 3, le « béal de la vallée » 5, lieu-dit « l'Arcade » 32, 159, le « béal des foulons » lieu-dit « La Bruyère » 6 et le « béal de la vallée », lieu-dit « L'agasse » 115, 116 ; AB, la cité, lieu-dit « le Village »3 à 7, 9, 12, 14, 35 à 39, 49, 60, 98 à 103, 105, 106, 108, 110, 113, 114, 125 à 131, 133, 147, 149) : inscription par arrêté du 13 janvier 2014 (ministère de la culture et de la communication, direction générale des patrimoines, Base Mérimée).*
13. *Délibération du 19 octobre 2013.*
14. *Pourquoi faudrait-il encore attendre alors que l'accord donné pour intégrer l'OGS a été donné par les communes il y a plus de trois ans déjà ?*

L'extension de l'OGS à la partie du site des pics de Vissou et Vissounel située sur la commune de Péret (au sud-est de Cabrières), qui n'a pas demandé à ce jour à adhérer au dispositif, pourra être étudiée si la position de cette commune évolue.

Concernant le périmètre du site classé, la limite nord-ouest, sur la commune du Puech, a été fixée, en 2003, sur la RD148 sans que ne soit explicité ce choix, plutôt qu'une limite plus naturelle, comme la ligne de crête. L'actuel maire, M. Bernard Goujon, souhaite justement que cette limite soit déplacée vers la ligne de crête située plus au nord afin de protéger ce versant très visible du lac et participant de son paysage. La DREAL ne serait pas opposée à étudier cette extension du site classé qui m'est apparue évidente lors de ma visite sur place.

Je propose à votre commission d'émettre le vœu que cette modification du périmètre du site classé puisse être étudiée dès que possible.
En revanche, pour les raisons précédemment explicitées, je suggère à votre commission d'intégrer, dès maintenant, cette extension dans le périmètre de l'OGS [15], la commune étant déjà partie prenante du projet et le maire y jouant un rôle actif.

2. Gouvernance de l'OGS

A l'origine l'OGS est portée par le conseil départemental de l'Hérault, propriétaire des rives du lac ainsi que par les communes riveraines regroupées dans trois communautés de communes [16] (illustration 6,).
Depuis 2005, un syndicat mixte regroupe le conseil départemental de l'Hérault et les trois communautés de communes qui correspondent au quatorze communes [17] qui se partagent le site classé.

6. Les territoires des trois communautés de communes (document SMGS - décembre 2014).

15. *Quitte à revenir plus tard pour repréciser le périmètre réel de l'OGS.*

16. *Communauté de communes (CC) du Clermontais (25 617 hab.), CC du Grand Orb (20 779 hab.) et CC du Lodévois et Larzac (14418 hab.). cette dernière est également l'une des deux communautés de communes présente sur le Grand Site de France du Cirque de Navacelles.*

17. *Brenas, Carlencas-et-Levas, Celles, Clermont-l'Hérault, Lacoste, Le Bosc, Le Puech, Liausson, Mérifons, Mourèze, Octon, Pézènes-les-Mines, Salasc et Valmascle.*

Je note que l'article trois des statuts du syndicat mixte indique un périmètre d'action sur douze communes [18] et non quatorze : il faudra profiter de l'entrée des communes de Cabrières et Villeneuvette pour mettre à jour cet article.

Le Département de l'Hérault, propriétaire du lac, détient plus de la moitié des voix au sein du syndicat mixte de gestion du Salagou et intervient de façon prépondérante comme propriétaire-gestionnaire du barrage et opérateur foncier du lac du Salagou et de ses berges.

Les communautés de communes sont responsables de la mise en œuvre des aménagements et des travaux.

Le syndicat mixte assure la coordination des actions et, à ce titre, la réalisation de l'ensemble des études. Par ailleurs, il assure directement de nombreuses missions : architecte conseil, patrouilles, suivi de la fréquentation, recensements, Natura 2000, animation et concertation, information et communication, pédagogie et formation.

Il faut noter que l'attribution de la compétence travaux au syndicat mixte pour les aménagements qui concernent l'OGS est actuellement à l'étude.

Il s'agit d'un point essentiel pour l'efficacité de la mise en œuvre de l'OGS, la multiplicité des maîtres d'ouvrages ne facilitant pas toujours la cohérence des actions conduites.

Sur la base d'études conduites à l'initiative du conseil départemental de l'Hérault dès 2003, une ''charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages'' a été signée le 30 avril 2010 par les différents acteurs du site, services de l'État [19], collectivités locales [20] et Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de l'Hérault (CAUE). Elle permet la mise à disposition d'une assistance architecturale gratuite aux particuliers et aux collectivités et s'est traduite par un très complet document de recensement du patrimoine bâti qui s'est prolongé par un ''guide de recommandations de la charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages''.

Par ailleurs, un budget annuel de 300 000 € a été prévu pour assurer la gouvernance du site. Outre les missions traditionnelles de coordination entre les différents niveaux de collectivité, ce budget permet également de conduire des actions pour maintenir la qualité des paysages [21] que nous examinerons au point suivant. Je tiens à souligner le recrutement d'une patrouille équestre, renforcée l'été par une patrouille en VTT qui rappelle aux visiteurs le code de [bonne] conduite d'usage du site (cf. Tome 1 pages 40 & 41 du projet ''Opération Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze'').

Enfin, il faut noter que l'État, la région Occitanie et le département de l'Hérault ont mis en place un dispositif qui permet d'amplifier les actions sur ces sites (et, au-delà, sur les autres Grands Sites voisins, cirque de Navacelles ou Saint-Guilhem-le-Désert et gorges de l'Hérault) : il s'agit notamment du contrat de ruralité pour le territoire du Cœur d'Hérault, signé le 5 janvier 2017, pour la période 2017-2020 qui « *…[permet] de coordonner des moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire* … ». Ce contrat de ruralité vise notamment « *… l'accompagnement vers le label Grand Site de France pour [le site] Lac de Salagou-Cirque de Mourèze…* ». Dans ce cadre, la DDTM de l'Hérault apporte une assistance technique aux collectivités concernées.
De même, ce projet a bénéficié d'un soutien constant et exigeant des services de la DREAL et de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault (UDAP). Ces aides ont permis de compenser les moyens de communes ou communautés de communes modestes.

3. Les actions

Les différentes actions déjà conduites par les collectivités locales ont été décrites dans la présentation qui vous a été faite (cf. annexe 2). Elles sont nombreuses, vont dans le bon sens et montrent la forte volonté des élus de mettre en œuvre ce projet.
Cela concerne, notamment, la maîtrise du stationnement et de la circulation autour du lac en l'éloignant par un certain nombre d'actions ponctuelles (petites poches de stationnement et aires de services en retrait des berges, stationnements de nuit aménagés pour les camping-cars, interdiction de circulation des quads et motos sur les berges, etc.) ou amélioration de l'accueil des différents

18. *Article 3 - Périmètre d'action du syndicat. Le périmètre d'action du syndicat concerne les communes suivantes : Le Bosc, Brenas, Celles, Clermont l'Hérault, Lacoste, Liausson, Lodève, Mérifons, Mourèze, Octon, LePuech et Salasc.*

19. *Environnement, Agriculture et Culture.*

20. *Le conseil départemental de l'Hérault, les trois communautés de communes et les quatorze communes.*

21. *Elles sont indiquées page 13 du tome 2 ''programme d'action'' du dossier Opération Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.*

usagers (mise en place d'une signalétique d'information et d'orientation homogène, équipement des berges de façon intégrée en fonction des usages, etc.)
Lors de ma mission, j'ai pu constater la bonne qualité des traitements des chemins et des parkings réalisés dans ce cadre avec l'appui des services de l'État.

L'observatoire de la fréquentation, mis en place depuis 2009, a permis de mesurer l'évolution de la fréquentation du stationnement sauvage qui a baissé de 71% en cinq ans et celle des camping-cars de 78%.

Je suggèrerais, pour la suite, qu'un observatoire des publics, au sens de la connaissance des visiteurs et de leurs attentes ou de leurs réactions soit mis en place afin d'adapter les politiques d'accueil à la réalité des besoins [22].

Dans la version qui vous a été remise, le projet d'OGS présente trois objectifs principaux regroupant un total de dix-neuf actions (cf. annexe 3) :

- Objectif 1 : Protéger les paysages des deux cœurs de site, gage d'un développement local durable ; il contient dix actions, dont six sont d'ores et déjà engagées ;
- Objectif 2 : Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés ; sur les six actions prévues, trois sont déjà mises en œuvre ;
- Objectif 3 : Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques ; deux des trois actions prévues sont déjà conduites.

A la suite de ma visite sur place, une hiérarchisation de ces actions a été faite par le syndicat mixte qui conforte sa programmation jusqu'en 2020 (cf. annexe 4), puis propose une nouvelle phase d'actions pour 2020-2025 (cf. annexe 5).
Cette proposition, plus réaliste, montre qu'après une période de forte activité, entre 2009 et 2012 (cf. annexe 2), ce projet entre dans une phase de maturation et d'études, jusqu'en 2020.
Cependant, certains projets étudiés pourraient aboutir, dès la fin de cette période. Cela concernerait des actions importantes pour le site, notamment la requalification des pôles (maisons de site) de Clermont-l'Hérault et Mourèze ainsi que la réalisation de la première phase d'une voie douce entre Clermont-l'Hérault et Lodève qui devrait irriguer tout le site (seule la portion entre Clermont-l'Hérault et le lac pourrait être réalisée avant 2020).

Je note, en revanche que l'amélioration du pôle de Vailhès (action Fa05), qui n'est pourtant pas exemplaire en l'état, n'est pas programmée à l'échéance 2025 par la communauté de communes concernée. De même, la réalisation de la partie de circulation douce entre le lac et Lodève n'est pas à l'ordre du jour des dix prochaines années.

Ces décalages traduisent bien la problématique d'une OGS dont la gouvernance est assurée par quatre collectivités territoriales qui n'ont pas toutes les mêmes préoccupations et le même calendrier de programmation.
Par ailleurs, ainsi que cela nous est indiqué dans le tome 1 du projet d'OGS « …*Sur les quatorze communes du Grand Site, seules Clermont l'Hérault et Le Bosc sont dotées d'un PLU. Sept communes, Celles (lancement en 2013), Lacoste, Liausson, Mourèze, Octon, Le Puech et Salasc ont un PLU en cours d'élaboration. Brénas est couverte par une carte communale et Pézènes-les-Mines élabore une carte communale. Mérifons et Valmascle fonctionnent avec le Règlement national d'urbanisme (RNU)* [23]*. L'absence de documents d'urbanisme ou leur inadaptation aux enjeux actuels du Grand Site* ***sont préjudiciables à une vision d'ensemble cohérente*** *de l'urbanisation des villages du site…* » et un peu plus loin il est indiqué que « *…[si] la Charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages, et les services de l'architecte conseil fonctionnent au cas par cas, à l'échelle de projets individuels. Ce dispositif [n'était pas] pertinent à l'échelle des quartiers ou des villages…* ».

Ces deux points renvoient au point précédent concernant le renforcement du syndicat mixte, non seulement sur son champ d'intervention mais aussi en moyens humains.

4. Le village de Celles

Mon rapport ne serait pas complet si je ne vous parlais pas du village de Celles, si caractéristique du paysage du lac et de son classement [24].

22. *Le syndicat mixte pourrait se rapprocher utilement du Centre des monuments nationaux qui a mis en place de tels outils sur ses monuments depuis plus de vingt ans.*

23. *le PLU de Le Bosc ayant été annulé le 30 décembre 2015 la commune est retournée au RNU, Salasc a une carte communale ; les communes de Lacoste, Octon et Le Puech sont revenues au RNU le 27 mars 2017 dans le cadre de l'application de la loi ALUR ; Celles, Liausson et Mourèze sont restées au RNU.*

24. *Le village est totalement en site classé.*

Lors de la conception du barrage, ce hameau devait se retrouver sous l'eau : ses habitants [25] ont été expropriés par le département de l'Hérault et le village a été abandonné. Finalement, le niveau de l'eau a été arrêté littéralement à ses pieds et donne cette image de maisons en ruines qui se reflètent très ''naturellement'' dans l'eau, attisant bien des fantasmes.
Pillées par des récupérateurs de matériaux, les maisons ont été petit à petit ruinées. La commune obtient, à la fin des années quatre-vingt, l'autorisation du département de réhabiliter la mairie et l'église. En février 1996, le conseil général de l'Hérault fixe définitivement la cote maximale du lac à 139 mètres [26] puis cède [27] la propriété du village à la commune de Celles en septembre 2010.

7. Le village de Celles (document SMGS - décembre 2014).

Cette petite commune, dispersée entre plusieurs hameaux, a décidé de lui redonner vie, sans pour autant céder aux pressions de promoteurs attirés par l'extrême proximité du lac.
La décision de mettre en œuvre un projet public de réhabilitation du village, associant habitat et emplois dans le respect de l'environnement et du patrimoine sera un des projets phares de ce Grand site et je ne peux qu'inciter votre commission à soutenir ce programme exigeant conduit avec une farouche volonté par sa maire, Madame Joëlle Goudal, à la tête de la seule municipalité exclusivement féminine de France.

Ce projet de réhabilitation est fortement accompagné par les services de l'État, dans le cadre du nouveau conseil aux territoires (NCT).

25. *Ils étaient une vingtaine à l'époque.*

26. *Elle était prévue à l'origine à la côte 150 qu'elle n'a jamais atteinte, le village de Celles est situé à la cote 143.*

27. *À l'euro symbolique.*

5. Conclusions

En conclusion, je suggère à votre commission de délibérer sur les points suivants :

- extension du périmètre de l'OGS au territoire des communes limitrophe du site classé des pics de Vissou et Vissounel ainsi qu'au village de Villeneuvette ;
- extension, modérée, du périmètre du site classé sur la commune de Le Puech ;
- validation du principe des actions conduites ou à conduire.

Je lui suggère, enfin, d'émettre des vœux pour :

- demander un transfert important et rapide de maîtrise d'ouvrage vers le syndicat mixte afin de renforcer la cohérence des actions, avec les moyens humains correspondant ;
- encourager le projet de réhabilitation du village de Celles ;
- qu'une prise en compte soit effectuée, dans un délai raisonnable, du nouveau pôle constitué par le village de Villeneuvette.

Il importe, pour terminer, d'attirer votre attention, comme celle des acteurs de ce site, sur un retour vraisemblable des prises d'eau agricoles dans les prochaines années en raison de l'appauvrissement des nappes phréatiques de ce département. Ces actions auront incontestablement des conséquences sur le marnage du lac et donc ses aménagements. Ce n'est pas un problème en soi (les marées n'ont pas empêché des aménagements intéressants des côtes ouest de la France) s'il est intégré dès maintenant dans la problématique de l'OGS. En revanche, il faudra être particulièrement vigilant pour que cela ne crée pas un grave déséquilibre humain et paysager.

Jean-Marc Boyer

Annexe 1

Inspection générale du 19 avril 2017, liste des participants.

Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Inspection générale mercredi 19 avril 2017
Liste des participants

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

Jean-Marc Boyer Inspecteur général de l'administration du développement durable

DREAL

Muriel Saint Sardos chef du bureau paysage

Marisol Escudero Inspectrice des Sites de l'Hérault (Evelyne Bourgmestre Inspectrice des Sites de l'Aude)

UDAP

Thierry Lochard DRAC Occitanie, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault (UDAP)

DDTM

Didier Rochotte chef du SAT Nord

Département de l'Hérault

Kléber Mesquida Président, Député

Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze :

Marie Passieux Présidente, Vice-Présidente du Département de l'Hérault

Vice-Présidents :

Bernard Coste Maire d'Octon

Serge Didelet Maire de Mourèze

Joëlle Goudal Maire de Celles

Bernard Goujon Maire du Puech

Jean Lacoste Maire de Brénas

Salvador Ruiz Maire de Clermont l'Hérault

Délégués communautaires

Alain Soulayrol Maire de Liausson

Daniel Viala Maire de Mérifons

Présidente de la Communauté de communes du Lodévois et Larzac

Marie-Christine Bousquet Vice-Présidente Département, Maire de Lodève

Président de la Communauté de communes du Clermontais

Jean-Claude Lacroix Maire de Ceyras

Techniciens

Clotilde Delforge Directrice

Elsa Bonnafous Directrice adjointe

Gabrielle Bouquet chargée de mission patrimoine et communication

Département

Jean-Paul Cubertafond Directeur Economie, Insertion

Cécile Olive Direction Tourisme

Pour le Réseau des Grands Sites de France

Louis Villaret, Président, Président communauté de communes Vallée de l'Hérault, Président du Pays Cœur Hérault

Jean-Marie Petit, expert

Annexe 2

Bilan du plan de gestion 2009-2012.

BILAN PLAN DE GESTION 2009-2012 Salagou-Mourèze

15 avril 2014

AXE 1 : Gérer la fréquentation (vert-action réalisée ; bleu :action allée au-delà des objectifs prévus ; rouge :action non réalisée) - *En italique gras : schémas directeurs / orientations stratégiques*

Objectifs	Actions	Bilan	Proposition de suite OGS 2015-2020
Maîtriser le stationnement et la circulation autour lac	Créer des petites poches de stationnement en retrait des berges	Poches de parkings identifiés, nommées, signalées ***Schéma de Déplacement : capacité de charge limitée à 16 parkings et environ 700 places de parking en simultanée***	Intégration paysagère des parkings des berges rive par rive
	Créer des aires de services en retrait des berges avec stationnements de nuit aménagés pour les camping-cars	Création de poches temporaires de nuit des camping-cars sur les berges Création d'une aire de vidange à Octon ***Schéma de Déplacement : stratégie d'accueil des c-cars définit la fin du stationnement de nuit sur les berges*** **2014 - Fermeture des poches temporaires.**	Requalification / intégration paysagère des 3 aires de c-cars (dans le cadre de la requalification des 3 pôles et fermeture de la dernière poche temporaire -EASA) Accueil des c-cars dans les campings (échelle Pays)
	Faire respecter l'interdiction de circulation des quads et motos sur les berges	Collaboration des agents assermentés sur des journées de verbalisation interservices sur les engins à moteur et verbalisation juillet et aout sur stationnement sauvage et stationnement de nuit des camping-cars - L'***ensemble du code de conduite*** est respecté Baisse des infractions : ***Voir rapports de fréquentation 2009-2011-2012-2013.***	Pérenniser les équipes de terrain et la collaboration avec les agents assermentés
Améliorer l'accueil des différents usagers	Mettre en place une signalétique d'information et d'orientation homogène	***Schéma signalétique***, dépose de 200 panneaux sauvages, nouvelle signalétique harmonisée mise en place - Veille sur la dégradation	Pérenniser les équipes de terrain Continuer la veille et l'actualisation
	Assurer l'hygiène et la sécurité des usagers du lac : mise en place de toilettes sèches	2 baignades surveillées, pavillon bleu à Clermont, Baignade restreinte à 1 mois ½ aux Vailhès Pas de toilettes sèches Site entièrement nettoyé d'encombrants - collecte des déchets efficace	Maintenir les équipes de collecte de déchets Implanter des toilettes publiques sur les zones les plus fréquentées des berges
	Equiper les berges de façon intégrée en fonction des usages	Ponton et mise à l'eau La Borne à Octon 1er chantier intégré sur les rives de Liausson	Requalifier rive par rive Garantir un niveau d'entretien des cœurs de site
	Requalifier les trois zones à vocation récréative	***2 études de requalification des pôles de Clermont et des Vailhès*** validées en Commission départementale des Sites 3ème pole d'accueil : Mourèze : une 1ère étude non validée, validation attendue en 2014 - Travaux sur les 3 pôles pas commencés	Clarifier le portage institutionnel Lancer les travaux de requalification
	Assurer une présence sur le terrain	Patrouille sur les berges (cheval - VTT): accueil, information, respect code de conduite - Mise en réseau des agents de terrain	Pérenniser / renforcer les patrouilles
Garantir l'accès de tous au lac	Mettre aux normes "Tourisme & Handicap" les 3 zones récréatives	Mise aux normes généralisée Handicap pas souhaitable sur l'ensemble des berges naturelles	A réintégrer dans la requalification des 3 pôles et des rives
	Développer les transports doux	Un arrêt Salagou estival sur la liaison bus Montpelier -Lodéve (Les Vailhés) - Transport à la demande l'été Clermont-lac 2 études de voies vertes entre la ville de Clermont et les rives de Clermont et Villeneuvette ***Schéma de déplacement*** - nécessité de développer les infrastructures vélo et bus	Préciser les étapes du volet « Déplacements doux », relier au « ***schéma touristique*** » Lancer les travaux des 2 voies vertes
Hors plan de gestion 2009-2012 - 2 nouvelles priorités		Incertitude par rapport au niveau du lac	clarifier l'impact du marnage - clarifier le portage institutionnel
		herbier invasif : plan quinquennal de contrôle	Mettre en œuvre le plan quinquennal de contrôle des espèces invasives - clarifie le portage institutionnel

Schémas directeurs de référence pour l'axe 1 « Gérer la fréquentation »

- Schéma de fonctionnement et des Déplacement 2013 - volets « Capacité de charge », « Stratégie d'accueil des camping-cars », « respect d'un Code de conduite » et « stratégie de développement des déplacements doux »
- Rapports de fréquentation 2009-2011-2012-2013
- Requalification des Rives de Liausson - permis d'Aménager 2013 CG/GREN
- Etudes de requalification des pôles d'accueil de Clermont l'Hérault et des Vailhès - 2012 - B.E Sycomore, Rapport du Ministère au Préfet de l'Hérault - janv 2013
- Plan quinquennal de contrôle des espèces invasives - 2014 (en cours)
- Schéma touristique / Modèle économique - rapport Atout France - 2014 (en cours)
- Schéma signalétique 2009

AXE 2 : RESTAURER ET PRESERVER LA QUALITE DES PAYSAGES vert-action réalisée ; bleu : action allée au-delà des objectifs prévus ; rouge : action non réalisée- *En italique gras : schémas directeurs / orientations stratégiques*

Objectif	Actions	Bilan	Propositions de suite OGS 2015-2020
Préserver et restaurer la qualité des espaces bâtis et du grand paysage	Animer la charte architecturale, urbanistique et paysagère du Salagou	***Charte architecturale*** validée en 2010 Architecte conseil en place depuis 2008 Coordination des services instructeurs - tournées trimestrielles de terrain en site classé Campagne de verbalisation des infractions ***Centre villages sans voiture - création d'un parking résidents à Mourèze***	Pérenniser le dispositif architecte conseil et la coordination des services instructeurs autour de la qualité des paysages Poursuivre la verbalisation des infractions car bcp de constructions non conformes Intégration paysagère des parkings des villages - ***Schéma déplacement*** : environ 1 300 places de parkings simultanées sur l'ensemble du site
	Accompagner les communes dans l'élaboration de documents d'urbanisme	Lancement d'études urbaines et paysagères villageoises Aider les communes à se doter de document d'urbanisme	Poursuivre les études paysagères Accompagner les communes vers des PLUs - un PLU intercommunal ? SCOT
	Maitriser la consommation d'énergie - Lutter contre le changement climatique	Pas réalisé	Lien avec le ***Plan Climat et la démarche éco-habitat*** à l'échelle du Pays
	Préserver et développer les panoramas depuis les routes	Schéma de déplacement : canaliser les voitures sur les axes principaux - Projet « itinéraires de découverte en voiture »	Mettre en œuvre le projet d'itinéraires de découverte du Grand Site en voiture
	Restaurer le petit patrimoine bâti	***Recensements du patrimoine bati par commune*** Peu de travaux de restauration du patrimoine rural	Restauration (à étudier)
	Réhabiliter le village de Celles	Transfert du foncier du CG à la commune - Adhésion de la commune au SIEL PLU en cours - Etudes sur le montage juridique	PLU validé, raccorder la commune aux réseaux Réaliser les travaux de réhabilitation - Installation des 1er habitants
	Restaurer la qualité paysagère du cirque de Mourèze	1er travaux test en 2013 - ***Coupe des pins de Moureze*** - validée en commission départementale des Sites	Etendre coupe des pins à l'ensemble du cirque
Préserver et restaurer la qualité des espaces agricoles et pastoraux	Mettre en œuvre une gestion agro-sylvo-pastorale : l'OCAGER	***OCAGER*** 2010-2012 - Faciliter l'accès au foncier - Etendre le réseau d'irrigation - Etude de faisabilité extension du réseau d'irrigation du lac à la vallée - Dispositif de p.e.c des surcouts d'intégration paysagère par le CG OCAGER reprise côté L&Larzac - ***Terra Rural*** pas encore reprise côté Clermontais Vote d'une ***stratégie foncière pour les propriétés départementales du Salagou***	Pérenniser le dispositif de p.e.c des surcouts pour les agriculteurs Poursuivre les contrats MAE avec les agriculteurs Valoriser agriculture en lien avec l'image du Grand Site Poursuivre la démarche Terra rural coté L&Larzac Lancer une OCAGER coté Clermontais Mettre en œuvre la stratégie foncière pour les propriétés du CG - notamment pastoralisme
Préserver les milieux naturels et la biodiversité	Gérer la ressource en eau	***1ère Etude de « scénarios de gestion du réservoir du Salagou »*** 2010 -principe de passage de 500 l/sec à 750 l/sec avec arrêt du turbinage l'hiver ***2ème étude « Evaluation complémentaire des impacts*** paysagers, économiques et environnementaux sur le site classé », étude d'un passage à 1000 l /sec	Finaliser le dispositif de gestion du barrage : valider l'évaluation des impacts (COPIL et Commission des Sites), Mener le débat sur le partage de la ressource en eau au sein de la CLE du SAGE Hérault
	Engager et suivre la démarche Natura 2000	***DoCob*** validé Inventaires naturalistes Contrats MAE avec 12 agriculteurs Animation du *Docob* Villeneuvette (2014)	Poursuivre Natura 2000 Ouvrir sur d'autres démarches écologiques : Partenariat avec le CEF Montpellier

Schémas directeurs de référence pour l'axe 2 « RESTAURER ET PRESERVER LA QUALITE DES PAYSAGES »

- Charte architecturale et paysagère du Salagou et Mourèze - 2010 SMGS/CAUE
- Permis de parking résidents à Mourèze - 2013 Commune de Mourèze/ B.E Avril en Mai
- Schéma de déplacement 2013 - SMGS/B.E Temah - volet « Schéma de voirie » - Projet « itinéraires de découverte en voiture »
- Recensements du patrimoine bâti par commune - 2014 SMGS (en cours) - Document de projet « Paysages en partage »
- PLU de Celles Commune de Celles- CDC 2013, Diagnostic environnemental 2014 B.E ? (en cours), P.A.D.D 2014 B.E ? (encours)
- Coupe des pins de Mourèze - 2013 - ComCom du Clermontais /ONF, rapport de la Commission des Sites
- OCAGER Salagou-Mourèze 2010-2012 SMGS, volets « Etude de faisabilité extension du réseau d'irrigation du lac à la vallée » 2011 CG, et dispositif de prise en charge des surcouts d'intégration paysagère des bâtiments agricoles - CG 2013-2014
- Terra Rural (OCAGER) 2012 - ComCom Lodévois et Larzac
- Stratégie foncière pour les propriétés départementales du salagou - 2013 CG
- 1ère Etude « Scénarios de gestion du réservoir du Salagou » 2010 - CG / Stucky ; Délibération du CG34 du 11 Octobre 2011
- 2ème étude « Modification de la gestion du barrage du Salagou - Evaluation complémentaire des impacts paysagers, économiques et environnementaux sur le site classé » 2014 - CG / Asconit (en cours)
- DoCob Natura 2000 Le Salagou - SMGS / Saiseparelle 2010 et Docob Natura 2000 Villeneuvette - CG34, cartographie des espèces et habitats, rapports d'activité annuels

Annexe 2

Bilan du plan de gestion 2009-2012.

BILAN PLAN DE GESTION 2009-2012 Salagou-Mourèze

15 avril 2014

AXE 3 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT LOCAL vert-action réalisée ; bleu : action allée au-delà des objectifs prévus ; rouge : action non réalisée) - *En italique gras : schémas directeurs / orientations stratégiques*

Objectifs	Actions	Bilan	Propositions OGS 2015-2020
Assurer la rencontre, la synergie des acteurs	S'intégrer dans un réseau de territoires innovants	Demande de lancement d'une OGS et accord du Ministère Adhésion au Réseau des Grands Sites de France en 2010, Réseau Rural Mairie-Conseil, Réseau des Gestionnaires d'Espaces Naturels LR	Obtenir le label « Grand Site de France »
	Mettre en réseau les socioprofessionnels du territoire	-Sessions trimestrielles de la Commission « Fréquentation » réunissant prestataires tourisme, agents de terrain (dont assermentés) et d'entretien -Mise en réseau des agriculteurs via l'OCAGER et Natura 2000 - mise en réseau des architectes, paysagistes et constructeurs via la charte - ***Formation au patrimoine des guides APN*** - Ateliers « paysage »	Intégrer au projet le travail de mise en réseau des prestataires tourisme animé par les services Tourisme des ComCom
	Renforcer le lien social et intergénérationnel	Projet maillage - vallée du Salagou	Favoriser le lien entre habitants
Susciter et accompagner les projets économiques locaux	Assurer des retombées économiques locales	Tourisme - Publication annuelle ***d'une carte touristique et carte topo VTT*** ***Rapport Atout France sur le modèle économique*** Une offre de loisirs implantée mais peu visible et trop « classique », lien à renforcer avec la découverte du patrimoine Pas / peu d'offre de découverte du patrimoine, en lien avec la géologie Peu d'équipements sports sur le site (points d'eau, pontons..) Hébergement - restauration : peu intégré dans le projet ***Schéma de Fonctionnement - volet Activités de Pleine nature (APN)*** ***Création et labellisation de sentiers VTT et pédestre : sentiers des béals, 17 circuits VTT- FFC, sentiers Mourèze…*** ***Etude économique sur le camping de Clermont l'Hérault*** - MLV Conseil (en cours)	Expérimenter le projet économique, lancer la réflexion pour définir comment : -Formaliser l'esprit des lieux Définir la typologie des activités souhaitées sur le site - Charte des activités économiques et culturelles sur le site (les règles du jeu) Définir / inventer des produits phare en lien avec l'esprit des lieux -Renforcer les prestataires existants qui répondent à ces critères - Un bâtiments APN vitrine de « l'offre de sports de nature » et plus de petits équipements adaptés aux APN Renforcer dans ce sens le partenariat avec les ComCom autour des hébergeurs / restaurateurs -Promouvoir des boucles de randonnée familiale
Développer l'offre de découverte du patrimoine	Mettre en œuvre le schéma d'interprétation du patrimoine	Formations au patrimoine (guides) ***Collection de carnets de voyage*** Offre de découverte du site pas structurée	Animer en complément des cycles de Formation aux « Patrimoines et esprit des lieux », créer et transmettre des supports pédagogiques. Création de supports numériques de découverte (tablette) : un sentier sur les berges nord du Salagou (en cours) Poursuivre les formations et les publications autour des patrimoines et de l'esprit des lieux Faire le lien avec les prestataires privés d'offre de découverte
	Conserver et mettre en valeur la Dalle paléontologique de La Lieude	Une dalle paléontologique qui se dégrade : un point noir du Grand Site Déclassement RNR	Expropriation de la SPN L.R Sécurisation et requalification paysagère
	Créer une Maison du site et/ ou un centre d'interprétation du Salagou et de Mourèze	Réflexion en cours : besoin de point(s) d'accueil autour du patrimoine et de l'esprit des lieux. Privilégier les bâtiments existants.	Etude d'opportunité Projet culturel et scientifique - muséographie

Schémas directeurs de référence pour l'axe 3 « ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT LOCAL »

- Esquisse d'un schéma d'interprétation du patrimoine 2009 SMGS/Mattoral
- Demande de lancement d'une OGS Délibération SMGS déc 2009; Accord du Ministère 2010
- Mise en réseau et Formation au patrimoine d'un collectif de guides du Salagou 2009-2010 SMGS - Rapport d'activité
- carte touristique et carte topo VTT - publication annuelle
- Schéma de Fonctionnement - volet « Activités de Pleine nature » 2014 SMGS/Temah (en cours)
- Rapport Atout France sur le modèle économique 2014 (en cours)
- Etude économique sur le camping de Clermont l'Hérault - MLV Conseil (en cours)
- Carnets de voyage « Hommes et Paysages du salagou » 2014 SMGS/DLT/H.Quint (en cours)

Annexe 3

Tableau récapitulatif des actions du programme d'OGS 2016-2020.

Tableau récapitulatif Opération Grand Site 2016-2020

Etudes
Travaux
Fonctionnement- Animation / entretien

Fiche action	Maîtrise d'ouvrage	2010-2015	2016	2017	2018	2019	2020	Coût prévisionnel Investissement	Coût fonctionnement
Gouvernance									
Coordonner –Concerter – Gérer	SMGS								300 000 €/ an
Objectif 1 – Protéger les paysages des deux cœurs de site, gage d'un développement local durable									
Fa01-Des patrouilles équestre et vtt pour faire respecter un code de conduite	Patrouilles du Grand Site (équestre-VTT) **SMGS** Agents assermentés **CC du Clermontais – Police Municipale – Gendarmeries** Campagne de communication **Département**								55 000 € / an (patrouilles) Cout campagne de sensibilisation à définir
Fa02-Entretenir les espaces naturels des berges du lac	Entretien des équipements - Mises à l'eau, parkings, barrières, glissières **Département**								Une mission d'entretien spécifique Coût annuel à définir
	Signalétique **Département**							Fournitures et poses signalétique 10 000 € / an	
	Nettoyage des berges Ordures Ménagères (bacs gris) **Communautés de communes** Collecte des déchets résiduels (papiers gras, cannettes…) **Département/SMGS**								Coût compris dans le budget global O.M des communautés de communes Location toilettes sèches : 10 000 € / an Collecte des déchets résiduels : 30 000 € / an
	Genie végétal Plantes Invasives : faucardage 2 pôles **Commune Clermont / ComCom Lodévois et Larzac** Entretien Ripisylve **Département**								18 000 € / an
Fa03-Entretenir la qualité paysagère du cirque de Mourèze	Coupe des pins **ComCom Clermontais**							200 000 €	Entretien en régie équipe espaces verts ComCom Clermontais
Fa04-Requalifier le pôle de Clermont l'Hérault	Camping et aire de c-cars **Privé (DSP)** Maison de site **MO à définir** Espaces et bâtiments publics (Parkings, cheminements, base de plein air, halle aux manifestations) **MO à définir**							Camping 1 300 000 € Maison de site : 1 500 000 € Espaces publics - 1 000 000 €	Pris en charge par l'investisseur privé Coût fonctionnement annuel (lié aux bâtiments : personnel accueil, électricité, eau,….) à définir Coût et M.O de l'entretien à définir en fonction du programme et des travaux
Fa05-Requalifier le pôle de la baie des Vailhés	Camping et aire de c-cars **MO ComCom Lodévois et Larzac** Espaces et bâtiments publics (parkings, plage, bâtiments d'accueil, Base nautique) **Programme à compléter** **MO à définir : Comcom Lodévois et Larzac / Département**							A définir selon études	Coût fonctionnement annuel (lié aux bâtiments : personnel accueil, électricité, eau,….) à définir Coût et M.O de l'entretien à définir en fonction du programme et des travaux
Fa06-Requalifier le pôle de Mourèze	Maison de site **Communauté de communes du Clermontais** Parkings **Commune de Mourèze/ Départements**							330 000 € A définir	Coût fonctionnement annuel (lié au bâtiment : personnel accueil, électricité, eau,….) à définir Coût entretien à définir
Fa07-Intégrer au paysage les structures d'accueil saisonnières existantes	**SMGS / CAUE** **Prestataires privés**							Entre 20 et 100 000 €	15 000 €
Fa08-Relier les villes-portes de Clermont l'Hérault et Lodève au lac par un aménagement cyclable	Piste cyclable de Clermont l'Hérault - Travaux **Département** Piste cyclable de Lodève - Etude **Département**							1 800 000 €	Coût entretien à définir Coût étude pour liaison Lodève à définir
Fa09-Promouvoir les itinéraires de vélo de route autour du lac	Travaux **Département** Entretien réseau Routier et dépendances vertes **Département/ ComCom : répartition des rôles à définir**							Coût a définir Voie partagée : entre 5 000 et 10 000 € / km Chaussidou : entre 50 000 et 80 000 € / km	Coût études à définir Entretien : Plan de gestion du réseau routier et de ses dépendances vertes : cout à définir
Fa10-Valoriser deux itinéraires de découverte des paysages en voiture	Valorisation des points de vue **Volet routier : Département - Mobilier : coll'T locales**							15 000 € / panorama	Coût à définir
Objectif 2 –Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés									
Fa01-Réhabiliter le village de Celles au cœur d'une vallée vivante	PLU **Commune de Celles**							70 000 €	
	Raccordement en eau potable Celles / Mas de Riri **SIEL**							300 000 €	
	Station d'épuration **Commune de Celles**							450 000 €	
	Etude juridique statut propriété des habitations **Communauté de Commune du Lodévois et Larzac**								Cout à définir
	Maison des entreprises **Commune de Celles**							200 000 €	
	Nouvelle implantation du parking visiteurs et lien pédestre **M.O Département**							300 000 € Coût à préciser selon étude	
	Réseaux enfouissement eaux, assainissement, électricité, télécom **SIEL – France Télécom - Hérault Energie - Commune de Celles**							Coût à définir selon étude	
	Réhabilitation des maisons **Privés et collectivité**								
Fa02-Appuyer la dynamique villageoise au sein du site classé	**Communes**							théâtre verdure de Liausson : 430 000 € Cout salle polyvalente Octon : à définir Cout salle polyvalente Mourèze : 300 000 € Parking résidents Mourèze : 100 000€	
Fa03-Un architecte conseil pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation	Architecte-Conseil **SMGS/CAUE**								2500 € / an
Fa04-Encadrer et accompagner les organisateurs de manifestations sportives et culturelles	**M.O Département**								
Fa05-Relier les deux lacs d'Avène et du Salagou par un sentier pédestre	**MO ComCom Grand Orb / CDRP**							Cout à définir	
Fa06-Concevoir et diffuser des supports de communication et d'interprétation du Grand Site	**SMGS**								Edition supports pédagogiques / site internet 60 000 € sur 4 ans
Objectif 3- Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques									
Fa01-Des troupeaux pour maintenir les grands paysages ouverts	**SMGS**							A définir en 2016	A définir en 2016
Fa02-Vers un vignoble du Grand Site	**SMGS**								45 000 € / an
Fa03-Sauvegarder la dalle de La Lieude	Acquisition foncière de la dalle Etude scientifique **M.O à définir**								
Périmètre									
Fa01-Etendre le site classé sur la commune du Puech	**Etat**								
Fa02-Intégrer Villeneuvette et le pic du Vissou dans le Grand Site	**SMGS**								10 000 €

Annexe 4

Programme ‘‘label’’ à cinq ans 2015-2020.

Programme OGS Salagou - cirque de Moureze à 5 ans 2015-2020

Etudes
Travaux
Fonctionnement

jeudi 4 mai 2017

Fiche action	Indicateur de résultat	2010-2015	2016	2017	2018	2019	*Maitrise d'Ouvrage*	Coût prévisionnel
Gouvernance								
Renforcer la gouvernance Porter le Grand Site de France en projet Coordonner –Concerter Gérer le cœur de site	Evolution des statuts du Syndicat Le Syndicat prend la Maitrise d'Ouvrage « Gestion du domaine départemental »						**SMGS**	**300 000 €/ an**
Objectif 1 – Protéger les paysages / acueillir le public dans les deux cœurs de site								
Fa01-Faire respecter un code de conduite des visiteurs	Patrouilles du Grand Site (équestre-VTT) Coopération / verbalisation des Agents assermentés Maitrise du stationnement sauvage en espace naturel (dont fermeture des parkings sauvages) Fin du stationnement de nuit des camping-cars Harmonisation de la signalétique						**SMGS**	**55 000 € / an** (patrouilles)
Fa02-Entretenir et gérer les espaces naturels des berges du lac	**entretien (déchets, parkings),** **valorisation (gestion foncière, location pour activités agricoles et touristiques)** **Encadrer et accompagner les organisateurs de manifestations sportives et culturelles**						**SMGS**	**50 000 € / an**
Fa04-Requalifier le pôle de Clermont l'Hérault	**Camping** requalifié comprenant : et aire de c-cars avec services et le démontage des Mobil-homes en co-visibilité grand paysage **Maison de site des rives de Clermont l'hérault** Trabaux entamés / réalisés **Requalification des Espaces publics du pole** Recul des parkings – requalification de l'entrée (rond point, lampadaires)						**Investisseur privé** **Département**	Camping : **1 300 000 €** Maison de site : **1 500 000 €** Espaces publics : **300 000 €**
Fa06-Requalifier le pôle de Mourèze	**Maison de site du cirque de Mourèze** Trabaux entamés / réalisés						**Communauté de communes du Clermontais**	
Fa08-Relier les villes-portes de Clermont l'Hérault et Lodève au lac par un aménagement cyclable	Piste cyclable de Clermont l'Hérault Trabaux entamés / réalisés						**Département**	**1 800 000 €**
Objectif 2 - Grands paysages agricoles et géologiques								
Fa01-Des troupeaux pour maintenir les grands paysages ouverts	**SMGS**						**SMGS**	**45 000 € / an (chargé de mission Natura 2000)**
Fa02-Vers un vignoble du Grand Site **Mesures Agro-environnementales signées pour réduire et éliminer les phytosanitaires** **Vignoble labellisé IGP / en route vers l'AOC**	**SMGS**							
Objectif 3 –Habitants et villages								
Fa01-Réhabiliter le village de Celles au cœur d'une vallée vivante	PLU validé						**Commune de Celles**	**70 000 €**
	Le village de Celles raccordé à l'eau potable						**Syndicat Intercommunal des Eaux du Lodévois SIEL**	**500 000 €**
	Recul et requalification du parking visiteurs (P. Aménagé validé en CDNPS						**M.O Département**	
Fa02-requalifier les espaces publics villageoise au sein du site classé	théâtre verdure de Liausson salle polyvalente Octon salle polyvalente Mourèze Parking résidents Mourèze						**Communes**	**1 000 000 €**
Fa03-Un architecte conseil pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation	Un Architecte-Conseil pour les porteurs de projet						**SMGS/CAUE**	
Périmètre								
Fa01-Etendre le site classé sur la commune du Puech	**Etude, enquête publique puis classement**						**Etat - DREAL**	
Fa01-Intégrer le site classé du pic du Vissou et la commune de Villeneuvette dans le Grand Site							**SMGS**	

Annexe 5

Programme ‘’label’’ à dix ans 2020-2025.

Grand Site de France "Salagou - cirque de Moureze "
Programme « label » à 5 ans 2020-2025

Etudes
Travaux
Fonctionnement

jeudi 4 mai 2017

Fiche action	Indicateur de résultat	2015-2020	2022	2025	Maitrise d'Ouvrage	Coût prévisionnel
Gouvernance						
Maintenir la gouvernance Porter le Grand Site de France en projet Coordonner –Concerter Gérer le cœur de site					**SMGS**	**300 000 €/ an**
Objectif 1 – Protéger les paysages / acueillir le public dans les deux cœurs de site						
Fa01-Faire respecter un code de conduite des visiteurs	Patrouilles du Grand Site (équestre-VTT) Coopération / verbalisation des Agents assermentés Maitrise du stationnement sauvage en espace naturel (dont fermeture des parkings sauvages) Fin du stationnement de nuit des camping-cars Harmonisation de la signalétique **Pic de Vissou** : harmonisation de la signalétique et gestion du stationnement sauvage Gestion du site d'escalade				**SMGS**	**55 000 € / an** (patrouilles)
Fa02-Entretenir et gérer les espaces naturels des berges du lac	entretien (déchets, parkings); valorisation (gestion foncière, location pour activités agricoles et touristiques) Encadrer et accompagner les organisateurs de manifestations sportives et culturelles				**SMGS**	**à définir**
Fa04-Requalifier le pôle de Clermont l'Hérault	**Maison de site des rives de Clermont l'Hérault** Travaux (fin)				**Département**	**à définir**
Fa05-Requalifier le pôle de la Baie des Vaithés	Camping et aire de c-cars Espaces publics (parkings, plage, bâtiments d'accueil, Base nautique) Parkings Etude, P.Aménager validé en Commission des Sites				**MO à définir : CC Lodévois et Larzac / Département**	**à définir**
Fa07-Intégrer au paysage les structures d'accueil saisonnières existantes					**SMGS / CAUE**	**à définir**
Fa08-Relier la ville-porte de Lodève l'Hérault au lac par un aménagement cyclable	Piste cyclable de Lodève Etude				**Département**	**à définir**
Fa0-Relier les villages et les sites par des sentiers pédestres :	**Relier le Pic du Vissou et Villeneuvette au Grand Site** sentier Moureze-Vissou et sentier Mourèze -Villeneuvette les deux lacs d'Avène et du Salagou les 3 Grands Sites de France du pays Cœur Hérault				**MO CC Clermontais** **MO CC Clermontais** **MO CC Grand Orb / CDRP / Pays Coeur Hérault**	
Fa0 – Valoriser / remettre en eau le système hydraulique de Villeneuvette					**MO à définir**	
Objectif 2 - Grands paysages agricoles et géologiques						
Fa01-Des troupeaux pour maintenir les grands paysages ouverts	Contrats Agro-environnementaux signés avec les éleveurs pour étendre les parcours des paturage extensif				**SMGS - Eleveurs - Chambre d'Agriculture**	
Fa02-Vers un vignoble du Grand Site	Mesures Agro-environnementales signées avec les viticulteurs pour réduire et/ou éliminer les phytosanitaires 2 AOC sur le Grand Site Vignoble labellisé AOC « Salagou-Mourèze » AOC « Cabrières-Vissou »				**SMGS** **Filière viticole** **Chambre d'agriculture** **Civam Bio**	**45 000 € / an** chargé de mission natura 2000
Fa03-Sauvegarder la dalle de La Lieude	Acquisition foncière de la dalle Etude scientifique - classement en réserve régionale géologique Travaux de réhabilitation, requalification pour l'accueil du public, centre d'interprétation				**M.O à définir**	**à définir**
Fa-Concevoir et animer un programme d'interprétation du parimoine géologique du Grand Site					**SMGS / Musée de Lodève**	**à définir**
Objectif 3 –Habitants et villages						
Fa01-Réhabiliter le village de Celles au cœur d'une vallée vivante	Station d'épuration				**Commune de Celles**	**450 000 €**
	Etude juridique statut propriété des habitations					
	Maison des entreprises					
	Recul et requalification du parking visiteurs				**Département**	**400 000 €**
	Réseaux enfouissement eaux, assainissement, électricité, télécom				**Commune de Celles / CC L&Larzac**	
	Réhabilitation des maisons				**Privés**	
Fa03-Un architecte conseil pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation	Architecte-Conseil				**SMGS/CAUE**	
Périmètre						
Fa01-Etendre le site classé sur la commune du Puech	Site classé étendu sur la commune du Puech				**Etat - DREAL**	